

Direction des Affaires Juridiques

*Expertiser
Conseiller
Assister*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Mise à jour le 26 juin 2019

Nos missions, nos métiers

*Au service de Bercy
et de l'ensemble des ministères*

EXPERTISER

En matière de commande publique, droit public, droit de la fonction publique et de l'emploi, droit privé, droit des régulations économiques, droit de l'immatériel

A l'intention des cabinets et de toutes les directions et services relevant des ministères économiques et financiers mais également des services déconcentrés par l'intermédiaire de leur administration centrale

PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Responsable en propre de la réglementation de la commande publique, la DAJ peut apporter une aide experte dans d'autres domaines pour la mise au point de textes de qualité, en relation avec les administrations compétentes au fond.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT DEVANT LES JURIDICTIONS

La directrice est agent judiciaire de l'État (AJE). La DAJ à ce titre a le monopole de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires. Elle travaille avec 120 avocats sélectionnés après mise en concurrence sur l'ensemble du territoire. Elle traite chaque année plus de 5000 affaires nouvelles.

La DAJ peut également traiter des contentieux portés devant les juridictions administratives ou européennes.

COORDONNER L'ACTIVITÉ NORMATIVE ET CONTENTIEUSE DU MINISTÈRE

En relation avec les référents juridiques de toutes les directions, et en liaison étroite avec le Secrétariat général du Gouvernement, la DAJ assure le suivi de l'application des lois, des ordonnances, de la transposition des directives et de l'élaboration des rapports au Parlement sur la mise en application des lois. La DAJ alerte les ministres sur les contentieux à enjeux relevant des ministères économiques et financiers.

Elle coordonne, en outre, la réponse des ministères économiques et financiers aux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) et aux recours contre les décrets et ordonnances.

CHAQUE ANNÉE, LA DAJ

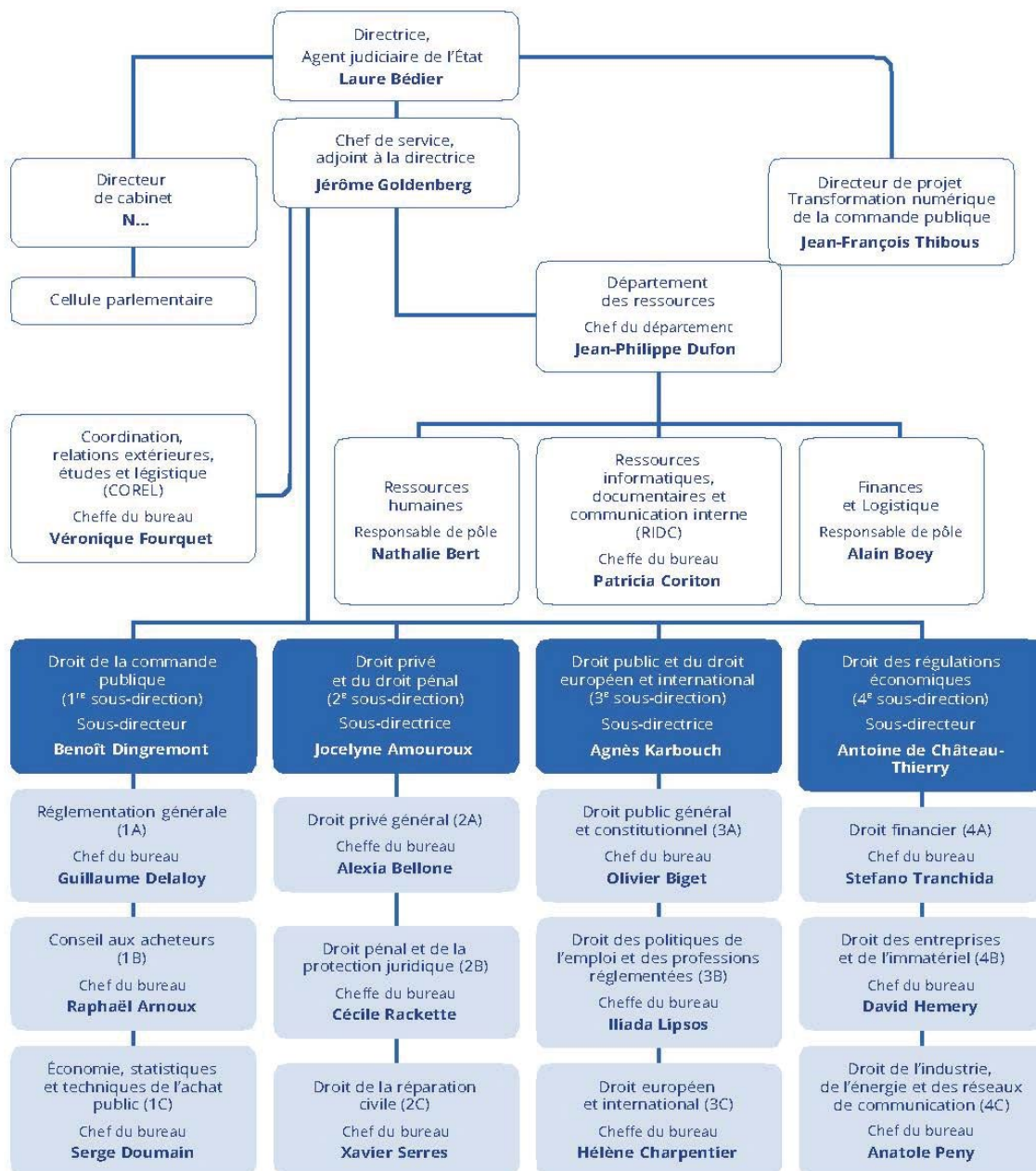
RÉDIGE PLUS DE 1 000 CONSULTATIONS JURIDIQUES

TRAITE PLUS DE 5000 DOSSIERS NOUVEAUX EN TANT QU'AGENT JUDICIAIRE DE L'ÉTAT



NOTRE ORGANISATION

Mise à jour le 26 juin 2019



POUR SAISIR LA DAJ

Vous identifiez la sous-direction que vous pensez être compétente ?

Ecrivez au sous-directeur à l'adresse : prenom.nom@finances.gouv.fr

Vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Ecrivez à : daj@finances.gouv.fr

POSEZ DES QUESTIONS CLAIRES

Transmettez les pièces nécessaires et donnez vos coordonnées pour être joint

INDIQUEZ UN DÉLAI

Mais ne vous formalisez pas si nous le discutons avec vous, nous traitons près d'un millier de saisines écrites par an

NOS PUBLICATIONS

- Les guides très pratiques 2018 (v4) de la dématérialisation des marchés publics « Acheteurs » et « Opérateurs Economiques »
- Le livre bleu : moderniser la commande publique
- La lettre de la DAJ est une lettre électronique bimensuelle, panorama de l'actualité du droit des ministères économiques et financiers (institutions, juridictions, commande publique, finances publiques, entreprises, questions sociales). Diffusée à plus de 10.000 abonnés, et accessible gratuitement sur le site des ministères économiques et financiers
- Les fiches de la commande publique regroupent la doctrine de la DAJ et ses conseils pour une bonne pratique des marchés publics. Consultez-les sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>
- Le Vademecum des aides d'Etat est conçu et élaboré par la DAJ pour éclairer les décideurs en matière de soutien public aux entreprises. Consultez-le sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/accueil-publications-daj>
- La DAJ sur le net : Consultez sur le site MINEFI les espaces dédiés "Marchés Publics", "Fonds de dotations", "GIP" et "AJE"
- Compte LINKEDIN de la DAJ : <https://www.linkedin.com/company/direction-des-affaires-juridiques/>

